



# ADEQUITY MULTI GESTION 2

**Bénéficiez de la performance liée à une sélection de fonds prestigieux, avec 100% de garantie en capital à l'échéance !**

- FCP de droit français conforme aux normes européennes, agréé par l'AMF le 18 décembre 2007
- Fonds à formule avec garantie intégrale du capital à l'échéance
- Eligibilité : Assurance Vie, PEA, compte titres

**Adequity** 

 **SOCIETE GENERALE**  
Corporate & Investment Banking

Le FCP ADEQUITY MULTIGESTION II est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance (soit à une date différente du 7 mai 2014), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des droits de sortie). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

# ADEQUITY MULTI GESTION 2

Depuis 2001, ADEQUITY décline une gamme de produits utilisant les techniques avancées de la gestion structurée. A chaque création d'un nouveau produit, l'objectif d'ADEQUITY est de répondre aux exigences concrètes des clients, tout en étant adapté aux conditions de marché du moment.

## Retour sur l'historique : d'ADEQUITY MULTIGESTION<sup>1</sup> à ADEQUITY MULTIGESTION 2

Dans la continuité de son prédécesseur, le FCP ADEQUITY MULTIGESTION 2 offre un accès à une sélection de fonds de prestige, ainsi qu'une garantie intégrale du capital au 7 mai 2014. Un pas de plus est également franchi avec la mise en place d'une stratégie de gestion dynamique et innovante, protégeant l'investisseur en cas de forts mouvements de marché.

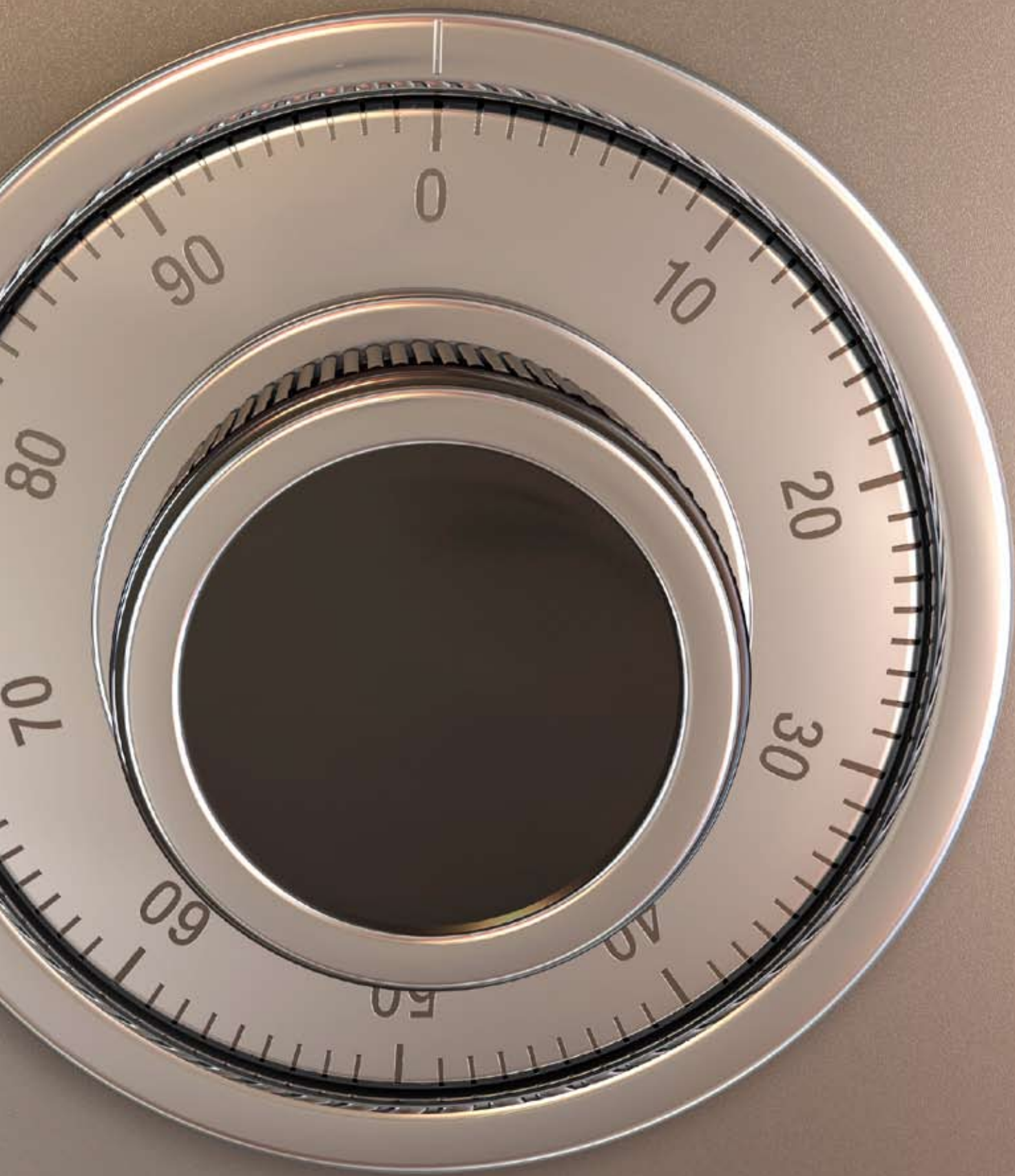
A noter que le FCP est éligible à la fois à l'assurance-vie, à l'enveloppe PEA et aux compte-titres.

La commercialisation du FCP est ouverte jusqu'au **30 avril 2008** inclus.

1. Lancé en juillet 2003, le FCP Adequity Multigestion (code Isin FR0000994048) est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 1er août 2011. Une sortie du FCP à une date différente de la date de maturité effective du FCP s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable à priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue (le 1er août 2011.) Néanmoins tout rachat de parts avant l'échéance du 1er août 2011 pourra se faire sans frais. Cette opération sera soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières. Elle entrera notamment dans le calcul du seuil annuel de cessions brutes de valeurs mobilières.

## En bref

- **Une allocation de fonds rigoureusement sélectionnés**
  - parmi les plus belles signatures des sociétés de gestion
  - pour la capacité des gérants à surperformer régulièrement leur indice de référence
- **Une stratégie dynamique et innovante**
  - Un ajustement systématique de l'exposition à l'allocation de fonds (via l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE) en fonction des mouvements de marché
  - Les performances annuelles de l'Indice de stratégie sont limitées à la hausse et à la baisse
- **Un accès intégralement sécurisé**
  - 100% de garantie en capital à l'échéance des 6 ans



# Une indexation sur l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE

L'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE est composé d'une allocation de fonds (sélection des 10 fonds de prestige) et d'un panier d'actifs non risqués (poche d'instruments monétaires).

L'exposition à l'allocation de fonds est ajustée systématiquement en fonction des mouvements de marché et plus précisément en fonction de la volatilité de l'allocation du mois précédent. L'objectif de la stratégie est de maintenir constant, autour de 20%, le niveau de volatilité de l'indice de stratégie.

Concrètement, cette stratégie innovante et dynamique permet de :

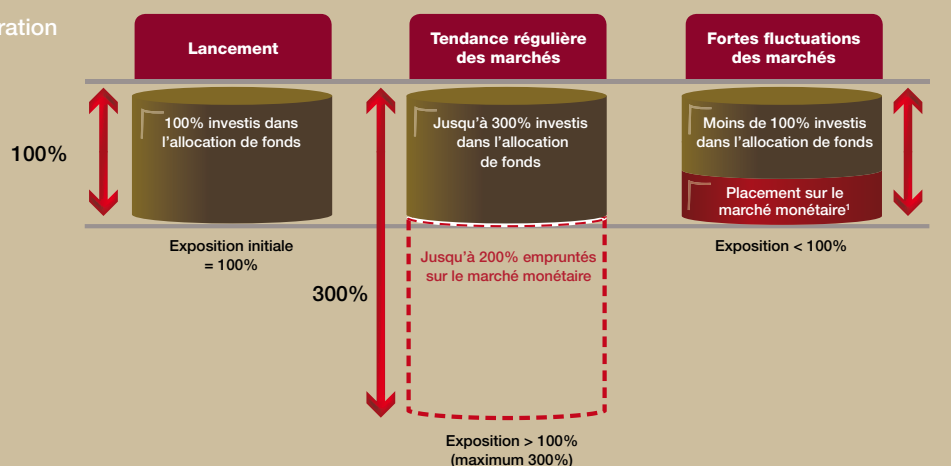
## ■ Protéger l'investisseur en cas de forts mouvements de l'allocation de fonds

- Réduction de l'exposition à l'allocation de fonds au profit d'actifs non risqués (actifs monétaires) durant les périodes de fortes fluctuations des marchés (correspondant en général aux périodes de forte volatilité des marchés).

## ■ Dynamiser la performance de l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE

- Augmentation de l'exposition à l'allocation de fonds, jusqu'à un maximum de 300%, pour amplifier la tendance des marchés lors des périodes de faibles fluctuations (correspondant en général aux périodes de faible volatilité des marchés).

Illustration



<sup>1</sup> Le taux d'emprunt s'effectuera au Taux Euribor 1 mois + 10 bps. Le taux de placement sur le marché monétaire s'effectuera au Taux Euribor 1 mois - 10 bps.

## Une allocation diversifiée de 10 fonds de prestige

| Nom du fonds                                       | Société de gestion                    | Code ISIN    | Pondération (total=100%) |
|--|---------------------------------------|--------------|--------------------------|
| DNCA CENTIFOLIA C                                  | DNCA Finance                          | FR0007076930 | 10%                      |
| ULYSSE C   | Tocqueville Finance SA                | FR0007475769 | 10%                      |
| SYCOMORE FRANCECAP A                               | Sycomore Asset Management             | FR0007065743 | 10%                      |
| CARMIGNAC PATRIMOINE                               | Carmignac Gestion                     | FR0010135103 | 10%                      |
| RICHELIEU SPECIAL                                  | Richelieu Finance                     | FR0007045737 | 10%                      |
| TRICOLORE RENDEMENT C                              | Edmond de Rothschild Asset Management | FR0007028576 | 10%                      |
| AGRESSOR   | Financière de l'Echiquier             | FR0010321802 | 10%                      |
| PERFORMANCE ENVIRONNEMENT                          | Financière de Champlain               | FR0010086520 | 10%                      |
| FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS MUTUAL EUROPEAN AAC | Franklin Templeton Investments        | LU0140363002 | 10%                      |
| SCHRODER INTERNATIONAL EURO EQUITY A AAC           | Schroder International                | LU0106235293 | 10%                      |

# Une combinaison prestigieuse : Un accès à des sociétés de gestion des plus renommées

L'allocation de fonds est composée de 10 OPCVM de qualité, qui doivent leur réputation à leurs performances et à la capacité de leurs gérants à surperformer régulièrement leur indice de référence.

Cette allocation a été rigoureusement sélectionnée parmi les plus belles signatures des sociétés de gestion.



# Une formule de remboursement 100% sécurisée à échéance

A chacune des 6 dates de constatation annuelle, on observe la performance de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE par rapport à la fin de l'année précédente.

Dans tous les cas les performances annuelles de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE considérées dans le calcul de la performance capitalisée seront limitées chaque année à la baisse (-15 % maximum) et prises en compte intégralement à la hausse dès lors que celles-ci sont inférieures à 10%. Au delà de ce seuil, la performance annuelle retenue sera égale au minimum des 2 valeurs suivantes :

- soit la performance de l'année précédente si celle-ci est supérieure à +10%
- soit la performance de l'année en cours.

D'année en année, les performances ainsi retenues sont capitalisées : elles sont prises en compte chaque année dans le calcul de la valeur du produit et produisent à leur tour du rendement pendant les périodes suivantes. A l'échéance, ceci donne la **Performance Capitalisée** de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE.

**A l'échéance des 6 ans, ADEQUITY MULTIGESTION 2 verse<sup>1</sup> 100% du capital initial + 100% de la Performance Capitalisée ainsi calculée.**

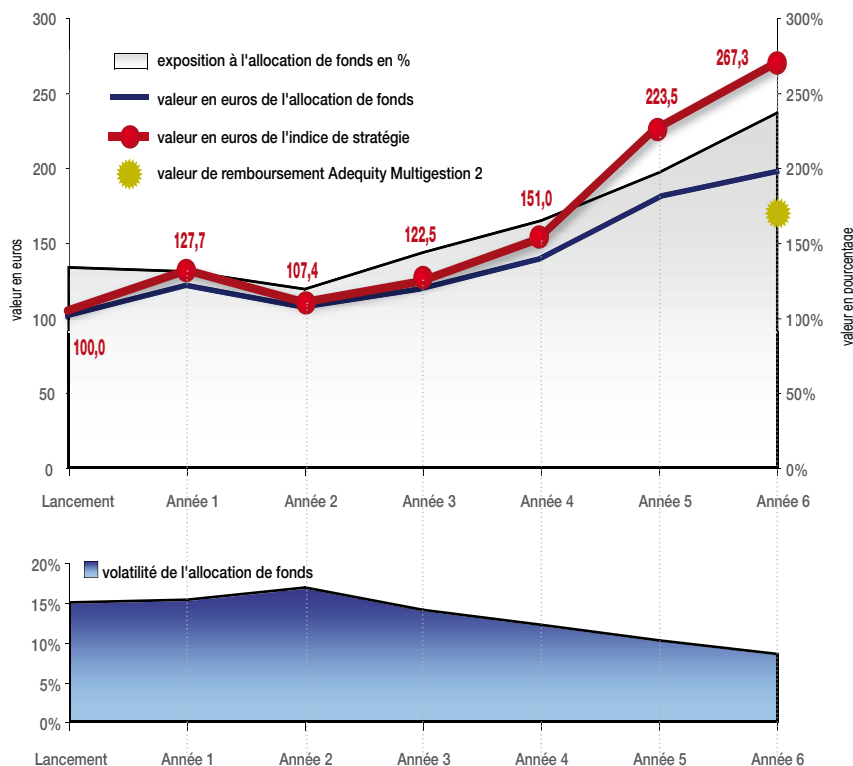
Dans tous les cas, l'investissement est intégralement garanti en capital à l'échéance.

<sup>1</sup> Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement



# Illustrations du mécanisme

## Cas favorable



|  | Lancement | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4  | Année 5  | Année 6  |
|--|-----------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|
| Valeur en euros de l'Indice de stratégie | 100       | 127,7   | 107,4   | 122,5   | 151,0    | 223,5    | 267,3    |
| Performance sur l'année                  | -         | 27,7%   | -15,9%  | 14,1%   | 23,2%    | 48,1%    | 19,6%    |
| Performance Retenue                      | -         | 10,0%   | -15,0%  | 10,0%   | 14,1%    | 23,2%    | 19,6%    |
| Capitalisation des performances          | -         | 110% x  | 85% x   | 110% x  | 114,1% x | 123,2% x | 119,6%   |
| Remboursement                            |           |         |         |         |          |          | = 172,9% |
| Rendement Annuel du FCP                  |           |         |         |         |          |          | 9,56%    |

La configuration d'évolution des actifs risqués la plus favorable pour le FCP est celle où la poche risquée connaît une tendance haussière dans un contexte de volatilité faible (inférieure à 20 % par an).

Le mécanisme de gestion utilise dans ce cas largement l'effet de levier sur la poche d'actifs risqués et peut exposer l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE à la poche risquée jusqu'à 300 %. Dans un environnement de marché haussier, le FCP bénéficiera pleinement de cette hausse.

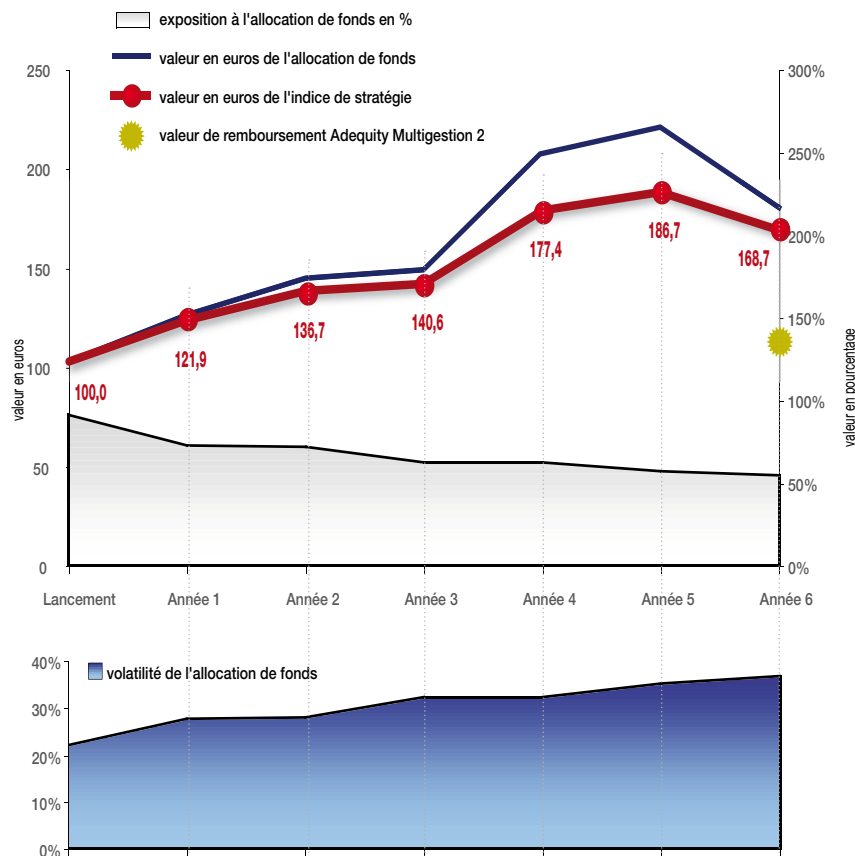
### Zoom sur la limite annuelle

La performance relevée chaque année ne pourra :

- être inférieure à -15% (illustration à l'année 2 : la performance constatée de -15,9% est rehaussée à -15%)
- excéder une limite égale au maximum entre :
  - 10% (illustration à l'année 1 où la performance relevée (27,7%) est limitée à +10%)
  - et la performance de l'Indice enregistrée sur l'année précédente (illustration à l'année 5 : la performance de l'année 4 étant supérieure à +10%, c'est cette nouvelle limite (23,2%) qui est appliquée afin de pas pénaliser l'investisseur en cas de bonne performance l'année précédente)

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du FCP. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## Cas médian

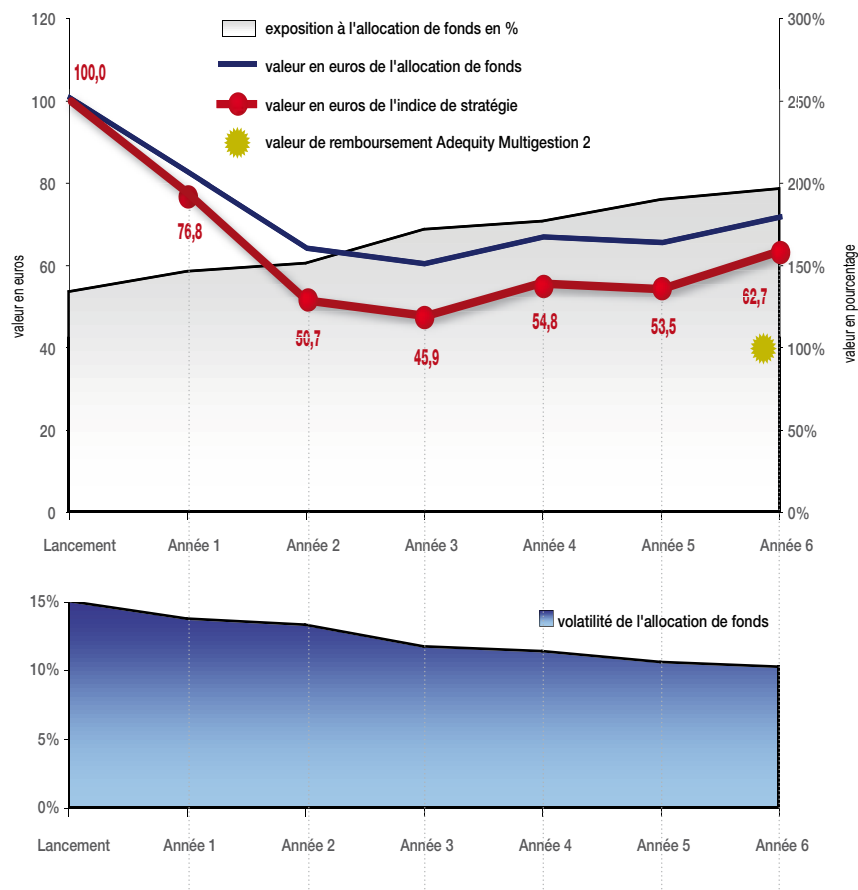


|  | Lancement | Année 1  | Année 2  | Année 3  | Année 4 | Année 5  | Année 6 |
|--|-----------|----------|----------|----------|---------|----------|---------|
| Valeur en euros de l'Indice de stratégie | 100       | 121,9    | 136,7    | 140,6    | 177,4   | 186,7    | 168,7   |
| Performance sur l'année                  | -         | 21,9%    | 12,2%    | 2,9%     | 26,1%   | 5,2%     | -9,6%   |
| Performance Retenue                      | -         | 10,0%    | 12,2%    | 2,9%     | 10,0%   | 5,2%     | -9,6%   |
| Capitalisation des performances          | -         | 110% x   | 112,2% x | 102,9% x | 110% x  | 105,2% x | 90,4%   |
| Remboursement                            |           | = 132,8% |          |          |         |          |         |
| Rendement Annuel                         |           | 4,85%    |          |          |         |          |         |

Dans un contexte de forte volatilité de la poche risquée (supérieure à 20 %), que l'on peut assimiler à une période de marché instable, le mécanisme de gestion limite systématiquement l'exposition de l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE. L'exposition est ainsi comprise dans l'exemple entre 50 % et 100 %. Or, si les marchés ont une tendance brutalement haussière notamment en fin d'investissement, le FCP ne pourra pas pleinement en bénéficier du fait :

- de l'effet de lissage lié au mode de calcul de la performance d'une part,
- mais également de la sous-exposition à l'actif risqué.

## Cas défavorable



|  | Lancement | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4            | Année 5 | Année 6 |
|--|-----------|---------|---------|---------|--------------------|---------|---------|
| Valeur en euros de l'Indice de stratégie | 100       | 76,8    | 50,7    | 45,9    | 54,8               | 53,5    | 62,7    |
| Performance sur l'année                  | -         | -23,2%  | -34,0%  | -9,5%   | 19,4%              | -2,4%   | 17,2%   |
| Performance Retenue                      | -         | -15,0%  | -15,0%  | -9,5%   | 10,0%              | -2,4%   | 10,0%   |
| Capitalisation des performances          | -         | 85% x   | 85% x   | 90,5% x | 110% x             | 97,6% x | 110%    |
| Remboursement                            |           |         |         |         | <del>= 77,2%</del> | 100%    |         |
| Rendement Annuel                         |           |         |         |         |                    | 0.00%   |         |

La configuration d'évolution des actifs risqués la plus défavorable pour le FCP est celle où la poche d'actifs risqués connaît une tendance baissière, dans un contexte de niveau de la volatilité stable et inférieur à 20 %.

Le mécanisme de gestion utilise largement l'effet de levier sur la poche d'actifs risqués et peut exposer l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE jusqu'à 300 %. L'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE présente une sensibilité accrue aux évolutions à la baisse de la poche risquée. Dans un environnement de marché baissier, le FCP sera impacté négativement par cette baisse amplifiée par l'effet de levier du FCP. Toutefois, cet effet de surexposition à un marché baissier est limité par la garantie en capital offerte à l'échéance aux souscripteurs ayant souscrit avant le 30 avril 2008 et conservant leurs parts jusqu'à échéance.



# Questions/Réponses

## Quand souscrire ?

La période de commercialisation s'étend jusqu'au 30 avril 2008. L'instant ayant souscrit durant cette période bénéficiera d'une rémunération au taux de **5%**, ainsi que d'une garantie intégrale de son capital à l'échéance, soit le 7 mai 2014.

Les souscriptions des parts du FCP restent possibles à tout moment après le 30 avril 2008. Les conditions diffèrent cependant car la valeur liquidative du FCP évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par le FCP ADEQUITY MULTIGESTION 2, les souscriptions doivent être reçues avant le 30 avril 2008.

## Dans quel cadre d'investissement puis-je souscrire ?

Le fonds ADEQUITY MULTIGESTION 2 est éligible aux contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sans commission de souscription. Il peut également être investi directement sur un compte titres ou dans le cadre d'un PEA (Plan d'épargne en actions) bancaire avec une commission de souscription pouvant atteindre au maximum 4,5% de la valeur liquidative de souscription.

## En quoi consiste l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE ?

L'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE se compose ainsi :

- un panier d'actifs risqués (l'allocation de fonds), exposé aux marchés d'actions et d'obligations via une sélection d'OPCVM français et étrangers. La sélection est réalisée sur la base de la capacité des gérants d'OPCVM à surperformer régulièrement leur indice de référence
- un panier d'actifs non risqués (la « poche monétaire »), exposé à des actifs ayant un rendement monétaire.

### Souscription durant la période de commercialisation

- Rémunérée à **5% annuel**
- **Capital intégralement garanti à l'échéance**

### Souscription après la période de commercialisation

- **VL au prix de marché**
- **Capital non garanti à l'échéance**



## Quel est le paramètre pris en compte dans le cadre de la détermination de l'exposition de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE à l'allocation de fonds ?

L'exposition de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE est déterminée en fonction de l'analyse du risque de l'allocation de fonds. Les investisseurs utilisent communément la volatilité d'un actif comme mesure de son risque. Elle reflète la propension d'un indice à évoluer plus ou moins fortement (à la hausse ou à la baisse). Les corrections observées sur les marchés actions s'accompagnent généralement d'une volatilité accrue. L'objectif de volatilité de l'Indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE est de 20%.

## Est-il possible de sortir du FCP en cours de vie ?

Oui, l'investisseur peut sortir du FCP à tout moment à la Valeur Liquidative correspondante sans frais de sortie anticipée.

Cependant, il est à noter que le FCP ADEQUITY MULTIGESTION 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts

de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance (soit à une date différente du 7 mai 2014), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

## Comment les fonds sous-jacents ont-ils été sélectionnés ?

Le choix est effectué à partir d'un univers de 15 000 fonds couvrant les principales zones géographiques et les principaux secteurs d'activité et d'un processus de sélection strict, associant analyse quantitative et qualitative. Ce processus permet de sélectionner des supports diversifiés et complémentaires, nécessaires à l'élaboration d'une allocation adaptée à un horizon de placement de 6 ans.

## Comment se valoriser le FCP en cours de vie ?

D'ici à l'échéance, la valeur liquidative du FCP évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des fonds sous-jacents, de la volatilité et des taux d'intérêt.

# Les codes d'accès

|   |   |
|---|---|
| <b>Forme juridique</b>                      | FCP de droit français conforme aux normes européennes, agréé par l'AMF le 18 décembre 2007  |
| <b>Société de Gestion</b>                   | Lyxor International Asset Management  |
| <b>Dépositaire</b>                          | Société Générale  |
| <b>Devise</b>                               | Euro  |
| <b>Période de commercialisation</b>         | Du 03/01/2008 au 30/04/2008   |
| <b>Date d'échéance</b>                      | 7 mai 2014  |
| <b>Date de constatations annuelles</b>      | 30/04/09, 30/04/10, 02/05/11, 30/04/12, 30/04/13, 30/04/14  |
| <b>Valeur liquidative d'origine</b>         | 984,13 EUR  |
| <b>Valeur liquidative de Référence</b>      | 1000 EUR le 30 avril 2008   |
| <b>Périodicité de la valeur liquidative</b> | Hebdomadaire  |
| <b>Eligibilité</b>                          | Assurance Vie, PEA, compte titres, contrats de capitalisation   |
| <b>Frais de gestion</b>                     | 2% TTC maximum  |
| <b>Commission de distribution</b>           | Lyxor International Asset Management paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 1,05% du montant effectivement placé |
| <b>Commission de souscription</b>           | 4,5% maximum de la valeur liquidative de souscription   |
| <b>Commission de rachat</b>                 | Néant   |
| <b>Code ISIN</b>                            | FR0010542480  |



### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP ADEQUITY MULTIGESTION II est, à l'échéance du 7 mai 2014, d'offrir au porteur une valeur liquidative égale à :

100% de la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la valeur liquidative du FCP le 30 avril 2008, ci-après appelée «VLR» (hors frais sur versement) ;

Augmentée le cas échéant de la performance capitalisée de l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE calculée sur la base de constatations annuelles.

Les performances annuelles de l'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE considérées dans le calcul de la performance capitalisée seront limitées chaque année à la baisse (-15% maximum) et prises en compte intégralement à la hausse dès lors que celles-ci sont inférieures à 10%. Au delà de ce seuil, la performance annuelle retenue sera égale au minimum des 2 valeurs suivantes :

- soit la performance de l'année précédente si celle-ci est supérieure à +10%
- soit la performance de l'année en cours.

L'indice de stratégie MULTIGESTION DYNAMIQUE est un indice implémentant une stratégie combinant une exposition à une allocation de fonds ou panier d'actifs risqués (« la poche risquée ») et un panier d'actifs non risqués (« la poche monétaire »), et visant à maintenir le niveau de volatilité de l'indice constant autour de 20%.

L'allocation de fonds (la «poche risquée») est composée d'une sélection d'OPCVM français et étrangers choisis sur la base de l'appréciation par la société de gestion de la capacité des gérants d'OPCVM à surperformer régulièrement leur indice de référence.

### Synthèse des avantages

- Le profil de la garantie permet à tout porteur souscrivant sur la valeur liquidative de référence, et conservant ses parts jusqu'à l'échéance, de retrouver son capital investi à l'échéance du FCP.
- Le FCP bénéficie d'un mécanisme d'ajustement systématique permettant de réduire progressivement l'exposition à l'allocation de fonds en cas de hausse de la volatilité de ceux-ci, ou au contraire de l'augmenter en cas de baisse de volatilité. Ainsi, le FCP bénéficierait d'une forte exposition à la hausse de l'allocation de fonds dans un contexte de faible volatilité, tout en se protégeant en réduisant l'exposition, en cas de forte volatilité.
- La méthode de gestion expose le FCP à un calcul de performances capitalisées de l'indice de stratégie limitées à la hausse et à la baisse, ce qui permet d'atténuer les effets négatifs en période de baisse de l'indice de stratégie.

### Synthèse des inconvénients

- La garantie en capital ne profite qu'aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance du 7 mai 2014 et ayant souscrit avant le 30 avril 2008.
- Le niveau d'exposition à la « poche risquée » n'est pas figé et dépend du niveau de volatilité de l'allocation de fonds. Ainsi, le FCP ne bénéficiera pas pleinement de l'augmentation de l'allocation de fonds dans le contexte de hausse des marchés accompagnée d'une hausse de la volatilité. Le FCP porterait donc un coût d'opportunité. Dans le cas où, au contraire, le niveau d'exposition à l'allocation de fonds est supérieur à 100 %, la sensibilité de la valeur liquidative du FCP à une baisse de l'allocation de fonds est forte.
- La méthode de gestion expose le FCP à une capitalisation au cours du temps de performances limitées à la hausse, ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse dont bénéficiera le porteur notamment lors des périodes haussières de l'indice de stratégie. Par ailleurs le niveau d'exposition cible à l'allocation de fonds pouvant atteindre dans certains cas 0% le FCP peut être intégralement investi en supports monétaires lors d'une baisse de valeur de l'allocation de fonds.
- Lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de pilotage de la volatilité, réalisé sur la base des 20 dernières constatations, induira un ajustement éventuellement retardé.

## Avertissement

**Caractéristiques complètes dans le prospectus simplifié disponible sur simple demande, agréé par l'AMF.**

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article [212 – 28] de son règlement général. Le présent produit a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 18 décembre 2007 et fait l'objet d'un prospectus, disponible sur simple demande auprès de Lyxor International Asset Management. Une information complète sur les facteurs de risques inhérents à la souscription du FCP ADEQUITY MULTIGESTION 2 ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Lorsque ADEQUITY MULTIGESTION 2 est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, ADEQUITY MULTIGESTION 2 est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. L'assureur, le courtier et/ou l'intermédiaire en assurance -selon le cas- ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.

Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Le FCP ADEQUITY MULTIGESTION 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance (soit à une date différente du 7 mai 2014), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des droits de sortie). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

La protection du capital est uniquement garantie à la Date d'Échéance. Le prix sur le marché secondaire peut être inférieur à cette protection du capital pendant la vie du produit. De plus, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cette protection de capital exige que l'Émetteur, le Garant et/ou leurs filiales entrent dans des opérations de couverture qui ont un coût et qui peuvent impacter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des obligations, surtout en comparaison avec le prix de marché, la liquidité et la valeur des sous-jacents. L'Émetteur et le Garant ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement.

La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris - La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale,

29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

**Adequity**

DEAI/COM - 17 cours Valmy

92987 Paris - La Défense Cedex

**01 42 13 54 31**

**[www.adequity.fr](http://www.adequity.fr)**

**Adequity** 



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Corporate & Investment Banking